

Zeitschrift: Arbido-B : Bulletin
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 2 (1987)
Heft: 3

Rubrik: Mitteilungen VSB = Communications de l'ABS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Weiteres Vorgehen: Man einigt sich darauf, sich (nach Zürich 1986 und Luzern 1987) auch 1988 wieder zu einer Arbeitstagung zu treffen (voraussichtlich 2. Mai-Woche 1988); Ort und Termin werden im nächsten ARBIDO-B im Terminkalender publiziert. Das zentrale Sekretariat für die Aktivitäten der schweizerischen Stadt- und Gemeindecarchivare wird vom Stadtarchiv Zürich wahrgenommen. Für den jeweiligen Anlass sorgt der Tagungsveranstalter (das einladende Archiv) für Tagungsort und Verpflegungsmöglichkeit und übernimmt die Anfertigung eines ausführlichen

Protokolles. Die Festlegung der Traktanden erfolgt gemeinsam mit dem Sekretariat.

Zum Abschluss der Tagung ist man sich einig, dass man dem Ziel der Koordination der Archivarbeit in den 3067 Gemeinden der Schweiz ein kleines Stückchen nähergerückt ist. Edgar Rüesch und Beatrix Lang erhalten den verdienten Dank der Teilnehmer für ihre grosse Arbeit bei der Organisation der Tagung.

Fritz Lendenmann

Mitteilungen VSB - Communications de l'ABS

Assemblée générale de l'ABS (1987) à Disentis

Information à l'attention des participants de Suisse romande

Le thème de travail de la prochaine Assemblée générale de l'ABS à Disentis, proposé par la Commission de perfectionnement professionnel, portera sur les questions d'**accès matières**. La traduction simultanée de toutes les conférences et discussions sera assurée par nos deux fidèles traductrices, Mlles Poursartip et Demont. Pour compléter l'information des participants, les organisateurs espèrent pouvoir présenter une exposition de quelques systèmes automatisés en mettant l'accent sur leurs performances au niveau des accès matières.

Les organisateurs ont porté toute l'attention nécessaire aux difficultés que le lieu de congrès pourrait poser aux membres en provenance de Suisse romande. Il est évident que cette manifestation ne doit pas être réservée aux personnes domiciliées en Suisse alémanique ou à des collègues bénéficiant de facilités de déplacement.

A l'attention des participants de Suisse romande et afin de garantir un voyage aussi agréable et confortable que possible, les organisateurs, en collaboration avec le Chemin de fer Furka-Oberalp, ont d'ores et déjà réservé une voiture panoramique pour les personnes qui se rendront à Disentis par le train. **Cette voiture, équipée d'un petit bar, circulera dans le train qui partira de Brigue jeudi 10 septembre à 9h42 et qui arrivera à Disentis à 12h27.**

Un arrêt spécial est prévu à Acla de Fontauna, à proximité immédiate du Centre de congrès et de certains hôtels.

Pour le voyage de retour le samedi 12 septembre, une voiture directe Disentis-Brigue est réservée dans le train qui partira à 15h32, arrivée à Brigue à 18h50.

Nous espérons que de nombreux collègues suisses-romands profiteront des facilités à leur intention, facilités qui garantiront un voyage sans problèmes et non dépourvu de luxe!

Willi Treichler

*

VSB-Kurs für wissenschaftliche Bibliothekare

Zum Kurs, der in ARBIDO-B, Vol. 2, No. 2 auf Seite 14 publiziert worden war, sind verschiedene Stellungnahmen eingegangen, die wir Ihnen nachstehend vorlegen möchten.

Der Redaktor

Prise de position de l'Organisation du personnel de l'ABS concernant l'ouverture d'un cours pour conservateurs de bibliothèques à l'Université de Zurich.

Les représentants de l'Organisation du personnel ont pris connaissance dans leur séance du 2 avril 87 de l'article paru dans ARBIDO-B, vol. 2, no 2, p. 14.

Ils désirent prendre position sur les points suivants:

1. Nous regrettons qu'aucune consultation n'ait eu lieu en vue d'une prise de position.

2. Nous déplorons que ces cours ne soient pas encore ouverts aux bibliothécaires diplômés.
3. Nous critiquons le manque de clarté des conditions auxquelles les bibliothécaires diplômés seraient soumis pour participer à ces cours.

Nous signalons que nous représentons les membres des groupes régionaux suivants: Bâle, Berne, Fribourg-Neuchâtel-Jura bernois, Genève, Lucerne, St-Gall, Tessin, Vaud et Zurich.

Stellungnahme der Personalorganisation der VSB betreffend die Aufstellung eines Kurses für wissenschaftliche Bibliothekare an der Universität Zürich.

Die Vertreter der Personalorganisation haben an ihrer Sitzung vom 2.4.87 den Artikel zur Kenntnis genommen, der im ARBIDO-B, vol. 2, Nr. 2, S. 14 erschienen ist.

Sie möchten zu folgenden Punkten Stellung nehmen:

1. Wir bedauern, dass keine Vernehmlassung stattgefunden hat.
2. Wir bedauern, dass die Diplombibliothekare an diesen Kursen noch nicht teilnehmen können.
3. Wir kritisieren die unklaren Bedingungen für die Teilnahme von Diplombibliothekare an den Kursen.

Wir machen darauf aufmerksam, dass wir folgende Regionalgruppen vertreten: Basel, Bern, Freiburg-Neuenburg-Jura Bern, Genf, Luzern, St. Gallen, Tessin, Waadt und Zürich.

*



Groupe régional des
bibliothécaires
vaudois

Madame, Monsieur,
Avant pris connaissance du projet de programme pour la formation de "Wissenschaftliche Bibliothekare", le GRBV désire prendre position à ce sujet. Nous saluons la possibilité offerte aux universitaires de notre pays de suivre une formation bibliothéconomique. Néanmoins nous ne sommes pas satisfaits par la forme actuelle de ce projet.

Les bibliothécaires du service moyen ressentent un certain malaise dans leur fonction. La profession se battait il n'y a pas

si longtemps encore pour sa reconnaissance face à la sacro-sainte bonne volonté des bénévoles. D'autre part, les bibliothécaires du service moyen se sentent défavorisés par rapport aux universitaires dans la mesure où ceux-ci obtiennent d'emblée un poste supérieur sur la base de leur seule licence. La formation proposée ici ne changerait rien à cet état de fait!

Soit la formation dispensée à Zurich, de même durée que celle de l'ABS du service moyen, est équivalente du point de vue bibliothéconomique, elle ne ferait alors qu'entériner la supériorité de la licence universitaire. Et d'ailleurs il faudrait dans ce cas prévoir une formation de base commune au service moyen et aux universitaires, ce qui serait l'occasion de relever le niveau actuel de la formation ABS.

Soit la formation proposée est considérée comme "supérieure" du point de vue bibliothéconomique, et alors le bibliothécaire du service moyen se verrait définitivement enfermé dans un rôle subalterne, puisque selon le Règlement proposé il n'aurait pas accès à cette formation.

Face au malaise actuel, plusieurs de nos collègues entreprennent des études universitaires après leur diplôme ABS. Dans ce cas, qu'en serait-il de l'équivalence des titres par rapport à la formation proposée?

Il s'ensuit de nos remarques que nous préférons une solution qui, tout en assurant la formation bibliothéconomique de base des universitaires, permette ensuite aux uns comme aux autres (diplômes du service moyen et universitaires) d'accéder à une formation supérieure.

Nous aimerions au passage attirer l'attention sur la traduction de "Wissenschaftliche Bibliothekare" qu'il serait impropre de rendre littéralement par "bibliothécaire scientifique", ce terme n'ayant pas la même valeur d'usage. Nous proposons "bibliothécaire spécialisé", entendant par la spécialisée dans la ou les branches de la licence universitaire.

Pour conclure, nous estimons que l'enjeu de ce projet est suffisamment important pour que le "Règlement" ne soit pas adopté par le comité de l'ABS sans une large consultation préalable, par exemple par une information détaillée dans ARBIDO. Dans cet esprit, nous envoyons copie de notre lettre à la rédaction d'ARBIDO.

En espérant avoir contribué quelque peu à ouvrir le débat, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués. Pour le GRBV:

Nancy Benmazari (prés.)
Anne-Marie Puricelli